

DEC193015DR16

**Décision portant nomination de Mme Josiane Pauchont aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité USR3456 intitulée « Laboratoire écologie, évolution, interactions des systèmes amazoniens (LEEISA) »****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC192015INEE du 25 juillet 2019 nommant M. Vincent Goujon directeur de l'unité de recherche n°USR3456 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 20 mars 2019 ;

Considérant que Mme Josiane Pauchont a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Service Mutualité d'Ile de France (IFSeM) du 6 au 8 novembre 2019 et du 25 au 27 novembre 2019,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Josiane Pauchont, Assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n°USR3456, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Mme Josiane Pauchont exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Josiane Pauchont est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2019

Le directeur de l'unité  
Vincent Goujon

Visa de la déléguée régionale du CNRS

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

